

N° 158 • février 2002

Par rapport au 1^{er} janvier 2000, date de la mise en place de la CMU, le nombre de bénéficiaires de la CMU de base s'est accru de 19 % avec des flux de 20 000 à 38 000 nouveaux bénéficiaires par trimestre. Il atteint 1,2 million de personnes au 30 septembre 2001, soit près de 2 % de la population. La CMU complémentaire couvre 4,7 millions de personnes au 30 septembre 2001. La diminution par rapport à juin 2001 provient de la sortie d'une partie des anciens bénéficiaires de l'aide médicale, transférés automatiquement à la CMU en janvier 2000, dont les droits à la CMU ont été examinés pour la première fois en juin 2001. La CMU complémentaire couvre désormais 7,8 % de la population avec des taux de couverture qui varient de 3,2 à 13 % selon les départements métropolitains. 12 % des dossiers sont gérés par un organisme complémentaire, soit une augmentation de deux points par rapport au trimestre précédent.

Bénédicte BOISGUÉRIN
Ministère de l'Emploi et de la solidarité
DREES

Les bénéficiaires de la couverture maladie universelle au 30 septembre 2001

Au 30 septembre 2001, 970 000 personnes étaient affiliées à l'assurance maladie sur critère de résidence en France métropolitaine, et 244 000 dans les DOM, ce qui représente un total de un million deux cent mille personnes. Cette affiliation est assortie du paiement de cotisations pour seulement 4 % des bénéficiaires, les autres en étaient exemptés en raison de leur niveau de ressources. Depuis le 1^{er} janvier 2000, le nombre de bénéficiaires s'est accru de 190 000, ce qui représente une augmentation de 19 % depuis cette date. La progression varie entre 20 et 38 000 bénéficiaires par trimestre, avec des flux moins importants aux 3^e et 4^e trimestres 2000 en raison de la sortie du dispositif de travailleurs frontaliers affiliés initialement à l'assurance personnelle puis à la CMU de base (graphique 1). 77 %



des bénéficiaires de la CMU de base sont également affiliés à la CMU complémentaire (schéma).

4,7 millions de bénéficiaires de la CMU complémentaire au 30 septembre 2001

Au 30 septembre 2001, le nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire est estimé à 4,7 millions pour la France entière, soit 12 % de moins que les 5,3 millions enregistrés au 30 juin 2001 (graphique 2). Pour l'année 2000,

les flux nets trimestriels se situaient entre 375 000 pour le premier trimestre et 270 000 pour le dernier trimestre. Ces flux nets correspondent essentiellement à de nouveaux bénéficiaires entrés dans le dispositif, avec un nombre de sorties négligeable, qui s'ajoutent aux anciens bénéficiaires de l'aide médicale affiliés automatiquement. À partir de 2001, le nombre de sorties est plus important car il correspond à une partie des personnes entrées dans le dispositif en 2000 dont les droits n'ont pas été

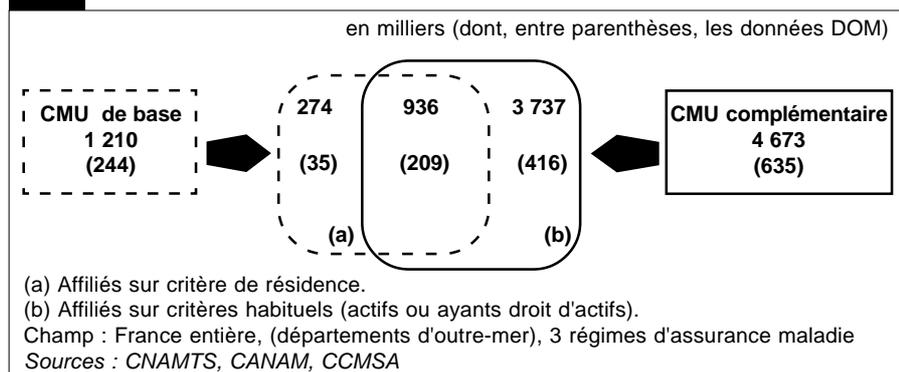
renouvelés en 2001. L'accroissement du nombre de bénéficiaires du dispositif s'est donc ralenti à partir du premier trimestre, pour atteindre 186 000 au premier trimestre et 95 000 au second.

La diminution sensible observée depuis le 30 juin 2001, estimée à environ 650 000, résulte de la sortie programmée du dispositif d'une partie des anciens bénéficiaires de l'aide médicale, dont les droits prolongés jusqu'à cette date, n'ont pas été renouvelés (encadré). Compte tenu de l'effectif important de cette catégorie (estimée à 3,3 millions de bénéficiaires au 31 décembre 1999), le nombre de sorties enregistré au troisième trimestre 2001 est supérieur au nombre d'entrées.

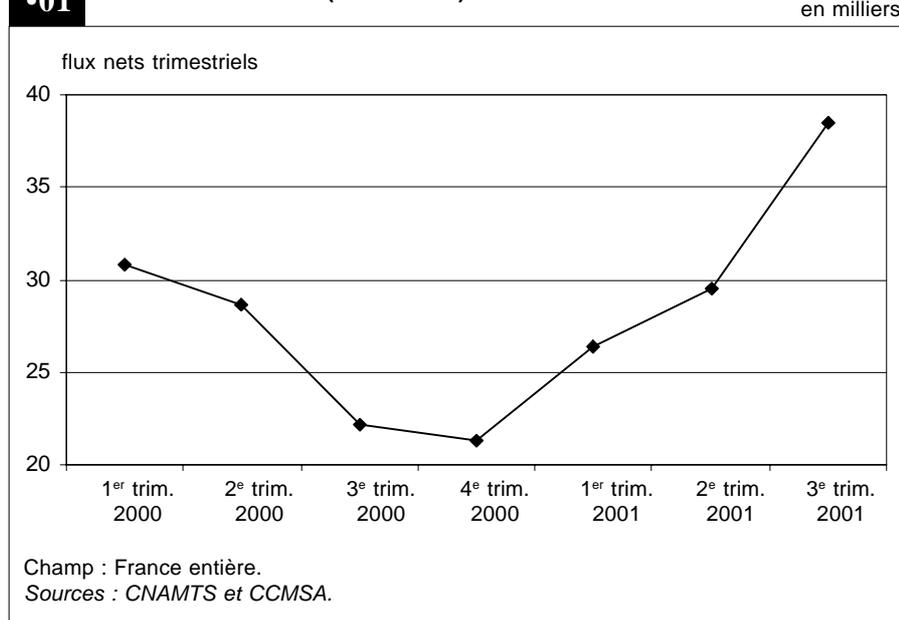
L'analyse des flux pour le régime général montre que parmi les bénéficiaires dont les droits sont arrivés à échéance entre le 1^{er} juin 2001 et le 30 septembre 2001, 34 % sont sortis du dispositif, alors que de janvier à mai le taux de sorties n'était que d'environ 20 %.

Pour une part des sortants, le non renouvellement est le résultat d'une décision prise après examen de leur niveau de ressources, si celui-ci se situe au-dessus du seuil requis pour bénéficier de la CMU complémentaire. En revanche, il est possible qu'une partie des sorties corresponde aussi à des personnes qui ne se sont pas présentées pour faire examiner leurs dossier et dont les ressources se situent cependant en deçà du seuil. Dans ce cas, une partie de ces sorties pourraient n'être que provisoires, suivies d'une entrée ultérieure dans le dispositif motivée par un besoin de soins. En effet, pour la

S.01 nombre de bénéficiaires de la CMU au 30 septembre 2001



G.01 flux de la population bénéficiaire de l'affiliation à l'assurance maladie sur critère de résidence (CMU de base)



CMU complémentaire la nécessité de présenter un dossier de renouvellement peut n'être ressentie par les bénéficiaires qu'au moment où se manifeste un besoin de recours aux soins, et donc dans des délais potentiellement décalés.

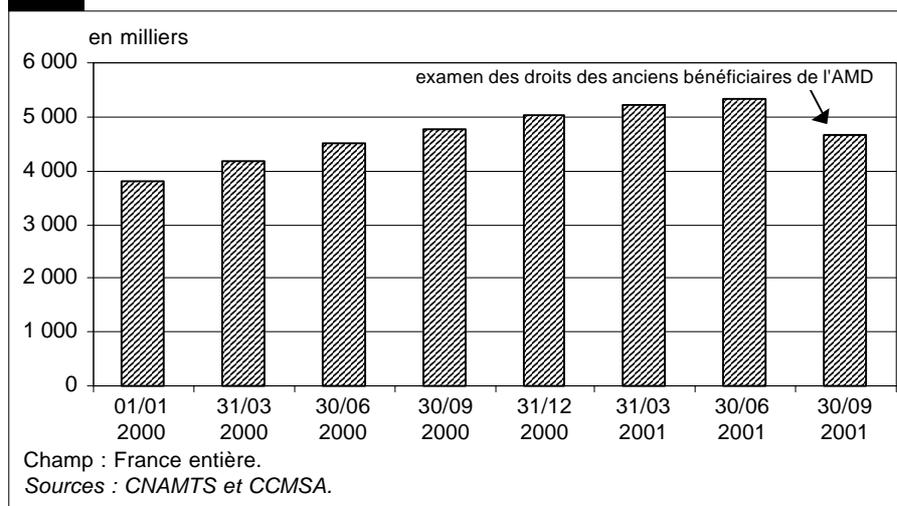
12 % des dossiers gérés par un organisme complémentaire

Au 30 septembre 2001, la gestion des prestations par un organisme complémentaire concernait 564 000 personnes, soit 12 % de bénéficiaires. Ceci constitue une progression sensible par rapport au trimestre précédent (512 000 personnes et 10 % des bénéficiaires). Cet accroissement provient du choix plus fréquent de cette option pour les nouveaux bénéficiaires mais aussi des règles applicables lors du renouvellement des droits. En effet, les bénéficiaires dont les droits à la CMU sont renouvelés, ont la possibilité soit de conserver le même organisme pour la gestion de leurs prestations, soit d'en changer, et notamment de choisir un organisme complémentaire. Au troisième trimestre 2001, cela a concerné en particulier les anciens bénéficiaires de l'aide médicale qui avaient été transférés automatiquement à l'« option caisse ».

D'après les données du régime général qui permettent seules d'analyser les flux depuis le début de l'année 2001, 18 % des nouveaux bénéficiaires entrés dans le dispositif entre juillet et septembre ont choisi l'option de gestion par un organisme complémentaire, ce qui correspond, compte tenu des sorties du dispositif à un accroissement net de 13 000.

Dans leur grande majorité, les bénéficiaires de la CMU dont les

G02 effectif de bénéficiaires de la CMU complémentaire



prestations étaient gérées par la caisse d'assurance maladie, ce qui était le cas pour les anciens bénéficiaires de l'aide médicale, ont conservé le même organisme gestionnaire. Toutefois, lors du renouvellement de leurs droits entre juillet et septembre, 6 % d'entre eux ont opté pour un organisme complémentaire. Parmi les renouvelés dont les prestations étaient gérées par un organisme complémentaire, 9 % ont, d'un autre côté, opté pour la caisse d'assurance maladie. En termes d'effectifs, les bénéficiaires qui ont opté pour un organisme complémentaire sont toutefois plus nombreux que ceux qui ont fait le choix inverse, ce qui représente entre juillet et septembre un accroissement net 35 000 personnes.

Des taux de couverture qui varient entre 3,2 et 13 % de la population dans les départements métropolitains

Au 30 septembre 2001, la CMU complémentaire couvrait 7,8 % de la population française dans son ensemble, et 6,9 % de la popula-

tion métropolitaine, les taux de couverture étant plus élevés dans les DOM. En métropole, les taux de couverture varient de 3,2 % dans le département de la Mayenne à 13 % dans le département des Pyrénées orientales. La diminution des effectifs, observable dans tous les départements, n'a pas modifié la hiérarchie départementale des taux de couverture, ceux-ci demeurent les plus importants dans un croissant sud-sud-est, et au nord et les moins élevés dans l'ouest, le massif central et le nord des Alpes (carte 1).

La sortie du dispositif entre le 30 juin et le 30 septembre 2001 d'anciens bénéficiaires de l'aide médicale a eu logiquement un impact moins important dans les départements où les bénéficiaires de l'AMD ne constituaient qu'une faible part de l'effectif de la CMU.

Malgré ces différences d'évolution, la carte des taux de couverture par la CMU complémentaire au 30 septembre 2001 reste comparable à celle des taux de couverture par l'AMD en 1999 (carte 2). Toutefois, le rapport entre les taux maximum et minimum de couver-

ture observés dans les départements a assez sensiblement diminué. Alors qu'il était de un à cinq

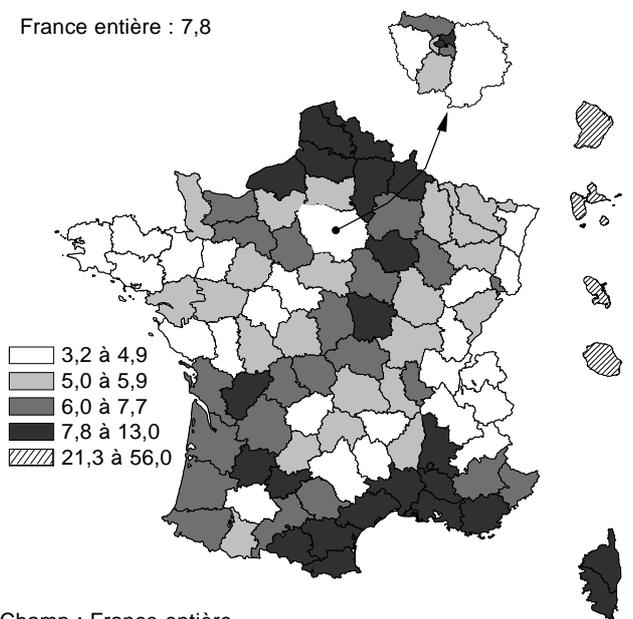
pour l'AMD en décembre 1999, il n'est plus que de un à quatre pour la CMU complémentaire au

30 septembre 2001, ce qui montre une réduction des disparités départementales.

C.01

taux de couverture de la population par la CMU complémentaire au 30 septembre 2001

France entière : 7,8



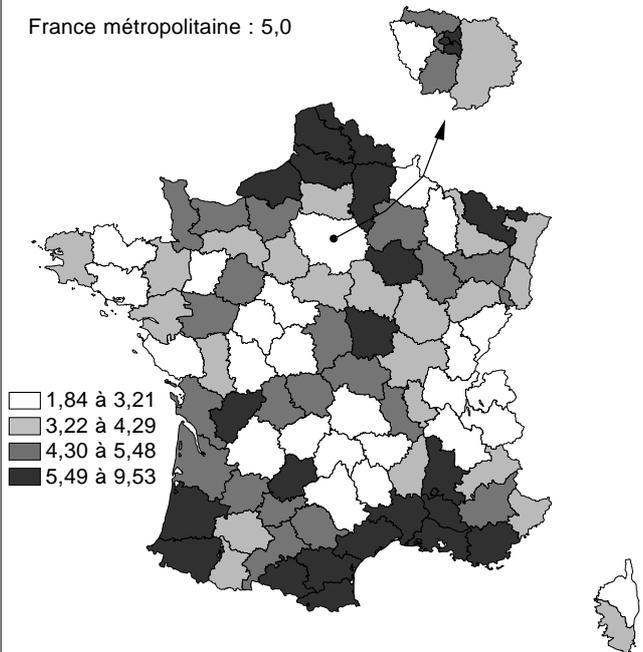
Champ : France entière.

Sources : CNAMTS, CANAM et CCMSA.

C.02

taux de couverture de la population par l'AMD au 31 décembre 1999

France métropolitaine : 5,0



Note pour les départements suivants, les taux de couverture par l'AMD ont été estimés : Bouches-du-Rhône, Cher, Gironde, Hérault, Lot, Haute-Marne, Mayenne, Orne, Haut-Rhin, Seine-et-Marne, Vosges et Yonne.

Champ : France métropolitaine.

Source : DREES.

Le droit à la CMU complémentaire

Les textes réglementaires relatifs à la CMU précisent que les droits à la CMU complémentaire sont normalement ouverts pour un an. Cette durée concerne les bénéficiaires affiliés après le 1^{er} janvier 2000. En effet pour les anciens bénéficiaires de l'aide médicale, transférés à la CMU complémentaire, les droits ont été prolongés jusqu'au 30 juin 2001. À cette date ils devaient présenter un dossier de renouvellement et leurs ressources ont été examinées selon une procédure particulière :

- si les ressources étaient inférieures au seuil requis pour bénéficier de la CMU (549 € [3 600 F] mensuels soit 6 586 € [43 200 F] de ressources annuelles pour une personne seule, majoré selon la composition du foyer) leurs droits ont été prolongés pour un an, soit jusqu'au 30 juin 2002 ;
- si les ressources se situaient entre 549 € [3 600 F] et 610 € [4 000 F] mensuels (soit entre 6 586 € [43 200 F] et 7 318 € [48 000 F] annuels pour une personne seule, majoré selon la composition du foyer), leurs droits ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2001 ;
- si les ressources étaient supérieures à 610 € [4 000 F] mensuels, (soit 7 318 € [48 000 F] annuels), ils sortent du dispositif.

Cette procédure a également été appliquée aux nouveaux bénéficiaires affiliés entre le mois de juin 2000 et le mois de septembre 2000 et dont les droits arrivaient à échéance entre le mois de juin 2001 et le mois de septembre 2001.

Pour en savoir plus

- *Études et Résultats* n° 107, mars 2001 « La CMU au 31 décembre 2000 ».
- CNAMTS – DSE « La consommation des soins de ville des bénéficiaires de la CMU au terme d'une année de remboursement, *Point Stat* n° 31, mars 2001.
- CNAMTS – DSE « Un an de couverture maladie universelle (dénombrements des bénéficiaires et structure des dépenses) », *Point Stat* n° 32, avril 2001.
- *Études et Résultats* n° 123, juillet 2001 « Les opinions sur la couverture maladie universelle et ses bénéficiaires au premier trimestre 2000 ».
- *Études et Résultats* n° 126, juillet 2001 « L'aide médicale départementale : bilan 1996-1999 ».
- *Études et Résultats* n° 128, août 2001 « Les bénéficiaires de la couverture maladie universelle au 31 mars 2001 ».
- *Études et Résultats* n° 141, octobre 2001 « Les bénéficiaires de la couverture maladie universelle au 30 juin 2001 ».
- *Études et Résultats* n° 151, janvier 2002 « La mise en place de la CMU ».
- *Études et Résultats* n° 152, janvier 2002 « L'accès aux soins des bénéficiaires de la CMU ».